

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 21 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le Vingt-et-un Janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Haudrechy Franck, Maire

Etaient Présents : Mme STAB, Mr MOENS, Mr HADRY, Mr DUBOIS, Mme AMOUR, Mr LEFRANCOIS, Mr CHARPENTIER, Mme VANNIER, Mme DA COSTA DOMINGUES, Mme SROKA,

Absents excusés : Mr DAVOINE, Mme LESVEN (pouvoir à Mme Stab), Mme BUQUET (pouvoir à Mr Haudrechy)

Absents :

Secrétaire : Mme STAB Anne

Lecture du précédent compte-rendu n'apportant aucune observation, il est passé à sa signature.

1 – COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUMOIS-SENE – Modification des Statuts

Suite aux départs des communes et afin d'harmoniser les compétences, Monsieur Haudrechy expose au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Roumois Seine, lors de sa séance du 20 Décembre 2018 a approuvé la proposition des nouveaux statuts.

Au 1^{er} janvier le Conseil Communautaire est composé de 68 délégués et le bureau de 20 membres. Un bureau élargi à tous les maires, mais sans pouvoir de vote.

Madame Stab trouve qu'avec le bureau élargi, la prise de parole est plus facile qu'en conseil communautaire.

Monsieur Haudrechy donne lecture des nouveaux statuts.

Oui, l'exposé et après discussion, Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le projet des statuts de la Communauté de Communes Roumois Seine.

2 – JEUX D'ENFANTS – Achat d'une Clôture

Afin de sécuriser l'aire de jeux récemment installé qui à ce jour n'a pas encore été réceptionné pour un problème de normalisation du tapis amortissant, Monsieur Haudrechy propose au Conseil Municipal d'acheter une clôture pour le fermer.

Nous avons reçu 2 offres de prix pour une clôture en grillage rigide de couleur Rouge pourpre de 1m23 de haut.

Bricofer – montant : 2 077.20 € TTC

BigMat – montant : 1 900.69 € TTC

Compte tenu des informations détaillées dans les devis, le Conseil Municipal retient l'entreprise Bricofer pour l'achat de la clôture.

Monsieur Haudrechy informe les membres du Conseil qu'afin de mettre à disposition l'aire de jeux, il est nécessaire que le conseil municipal autorise l'achat et le paiement de la clôture avant le vote du Budget 2019.

Monsieur Haudrechy rappelle que les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales dit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Après discussion, le Conseil Municipal autorise

- L'achat de la clôture
- Le paiement de la facture pour la clôture avant le vote du budget 2019 conformément à l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales.
Programme 90 chap 21 Compte 2135
- Dit que les crédits seront inscrits au Budget primitif 2019

Une délibération sera prise en ce sens.

3 – PERSONNEL – PRIME DE FIN DE CARRIERE

Monsieur Haudrechy informe le Conseil Municipal que Madame Rival Catherine agent au service de la Commune depuis 16.5 ans a fait valoir ses droits à la retraite au 31 janvier 2019. Il propose de ce fait une prime exceptionnelle pour la remercier de ses années de services.

Après discussion est à l'unanimité le Conseil Municipal décide d'attribuer une prime exceptionnelle de 500 € à Madame Rival Catherine.

Une délibération sera prise en ce sens.

4 – COMPTABILITE

Etat des restes à réaliser

Monsieur Haudrechy informe le Conseil Municipal que 3 projets prévus au Budget 2018 sont en cours, mais que les factures n'ont pas été réceptionnées au 31 décembre 2018, ils seront donc mis en reste à réaliser à savoir :

Eglise - Mise en conformité électrique Cloche	5 003 €
Voirie - Jeux d'enfants	25 000 €
Voirie - Achat Columbarium	3 550 €
TOTAL RESTE A REALISER SUR BUDGET 2018 :	33 553 €

5 – QUESTIONS DIVERSES

- Travaux salles des Fêtes

Monsieur Haudrechy informe le Conseil Municipal que les travaux concernant la rénovation énergétique de la salle des fêtes ne seront peut-être pas sur le Budget 2019, compte-tenu des délais courts en termes de subventions et des dossiers techniques à mettre en place pour faire les demandes.

Monsieur Haudrechy a pris contact avec le bureau d'étude, mais n'a reçu aucune réponse à ce jour. La question se pose sur la suspension ou non de la location de la salle des fêtes fin 2019.

- Fermeture de la trésorerie de la Saussaye

Mr Haudrechy informe le Conseil Municipal que la trésorerie de la Saussaye a été fermée au 31 décembre 2018. La commune est maintenant gérée par la trésorerie de Bourg Achard.

- SIEGE

Le Compte-rendu de la réunion du 1^{er} Décembre 2018 est à disposition en Mairie

- Débat National

Monsieur le Président de la République a lancé le Grand Débat National dans notre Circonscription à Grand-Bourgtheroulde le 15 Janvier 2019 dernier.

Il a reçu près de 800 Maires et a répondu à leurs questions durant 7 heures.

Depuis le début du mois de décembre nous avons reçu en Mairie 7 doléances. Chaque administré peut toujours déposer un formulaire d'expression citoyenne en mairie.

Monsieur Haudrechy demande à chacun des membres du Conseil de bien vouloir donner son avis sur la manière où la Commune peut relayer les attentes des habitants.

Après discussion, il est décidé qu'une Information habitant sera distribuées afin d'informer les habitants sur les manières possibles de formulés leurs expressions citoyennes.

- Siteur

Monsieur Moens informe le Conseil Municipal que le SITEUR sera pérenne jusqu'au 2020. Puis il sera repris par la Communauté de Communes Roumois Seine. Il met en garde sur l'augmentation du traitement en 2020. Le Siteur a d'ailleurs voté la baisse de l'abonnement cette année.

Des travaux de réhabilitation du réseau est prévu pour 2019/2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10

Le Maire,